Décision 22-DCC-153 du 16 août 2022

relative à la prise de contrôle exclusif de la société SAMP par la société CMA CGM

Posted on: 17 août 2022 | Secteurs :

OUTRE-MER

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	CMA CGM
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Société Anonyme de Manutention Portuaire (SAMP)

Lire

le texte intégral de la décision

132.94 Ko